

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois de décembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

Sont présents : Mesdames Brigitte PRÊTRE, Elisabeth CAUSSIDERY, Jennifer BENAYAD, Messieurs Emmanuel FRANCHINI, Philippe CHAPUIS, Jean-François PERROT, Joël VIONNET, Loïc BARTHET, Jean-Sébastien GRESARD, Julien LAURENT.

Absent Excusé : Monsieur Vincent LAITHIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François PERROT.

1/ Approbation du Compte-Rendu du 05 Novembre 2024

Le Procès-verbal du 05 Novembre 2024 est approuvé à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

2/ École Labergement-Sainte-Marie – participation financière

Madame le Maire s'est rendu à une réunion à Labergement-Sainte-Marie pour discuter du financement de l'école « forfait communal ».

Participation de la ComCom 82 000 €, participation des communes 19 000 € ; d'après les responsables de l'école de Labergement-Sainte-Marie, il manquerait une participation financière d'environ 20 000 € pour les communes. À la suite de cette réunion, Mme le Maire a fait un mail aux 4 communes de l'école Intercommunale, pour échanger sur le sujet et faire un calcul d'ensemble sur nos dépenses pour nos bâtiments scolaires. A ce jour, n'ayant pas eu de réponses, nous avons fait le calcul de nos dépenses réelles de notre école et nous devons verser 210 € par enfant.

Le conseil municipal valide cette nouvelle proposition et annule la précédente, à l'unanimité, par vote à main levée.

3/ Bois – État d'Assiette 2025

L'ONF nous a présenté notre nouveau responsable : M. Maxime ANDRÉUTTI.

L'état d'assiette pour 2025 est « zéro », juste des Chablis.

Les gros chablis seront vendus bord de route et les petits chablis seront vendus sur pieds.

Actuellement, à la suite des travaux forestier, il y a des feuillus disponibles. L'ONF nous a fait parvenir le volume : 3,417 m³, pour une mise à prix de 133.00 € HT. Cette vente se fera aux plus offrant, sous plis cacheté, à déposer en mairie avant le 16 décembre 2024 12h00.

Pour cette vente, les administrés sont prévenus par une affiche au panneau affichage, ainsi que par la communication, mail aux habitants et se sera sur notre site internet de la commune.

Le conseil municipal adopte toutes ces propositions, à l'unanimité, par vote à main levée.

4/ DM – Budget Eau

Lors des derniers travaux sur le réservoir « radier », pour la somme de 46 000 € TTC, nous avons fait un transfert depuis le budget général pour financer cet investissement. Il nous est conseillé de remettre cet argent au budget général et de passer par un emprunt pour financer cet investissement. Donc, une Décision Modificative de 40 000 € doit être faite sur le Budget Eau.

Le Conseil Municipal valide cette Décision Modificative, par vote à main levée, à l'unanimité.

5/ Emprunt – Budget Eau

Pour couvrir les dépenses d'investissement faite sur le réservoir « radier », nous devons réaliser un emprunt, sur le Budget Eau.

Trois établissements bancaires ont été contactés avec un cahier des charges. Deux ont répondu (Caisse d'Épargne et Crédit Agricole), après avoir regardé les taux proposés (CE 3.94 % et CA 3.57 %). Le Conseil Municipal décide travailler avec le Crédit Agricole, avec les conditions ci-dessous :

Montant : 40 000.00 €

Taux fixe de 3.57 %

Frais et commissions de 60.00 €

Durée : 240 mois

Périodicité : Trimestrielle

Le Conseil Municipal accepte la proposition du Crédit Agricole, par vote à main levée, à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer le contrat lié à cette opération.

6/ Questions diverses

- La gendarmerie nationale nous propose de participer au dispositif de « participation citoyenne » : Instauré en 2011 par le ministère de l'Intérieur, le dispositif de participation citoyenne s'inscrit dans le cadre de la démarche partenariale entre les forces de l'ordre, les élus et la population, afin d'améliorer la prévention et la lutte contre la délinquance sur la base du volontariat. Les habitant(e)s volontaires seront recensés, formés et gérés par les forces de l'ordre pour assurer un maillage du village.
Le Conseil se donne le temps de répondre avant de décider.
- Mr Joël VIONNET s'est rendu à une réunion sur l'éducation, à Valdahon, en présence de Messieurs le Préfet et l'inspecteur de l'Académie.
Il en ressort que l'État est favorable aux regroupements des écoles, tout en sachant que la démographie des enfants est assez stable dans le Doubs mais plutôt en baisse en Bourgogne Franche-Comté.
- Un appartement au-dessus de l'école va être libéré courant Janvier. Il est déjà réservé par une administrée du village. Avant de le relouer, devons-nous envisager des travaux d'isolation ? d'aménagement ? Nous allons faire pratiquer un audit énergétique pour déterminer les travaux nécessaires.
- Fort Saint-Antoine : La société Marcel Petite a aménagé une nouvelle cave d'affinage dans l'ancienne poudrière en perçant une ouverture. Des tailleurs de pierres ont réalisé cette porte dans les règles de l'Art.
La salle de convivialité va prochainement être agrandie et rénovée, avec un accès PMR.
Projet aussi de couvrir la terrasse devant cette salle. Une demande de travaux sera déposée.
- Les colis pour les personnes âgées seront préparés le lundi 16 et distribués le samedi 21 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.